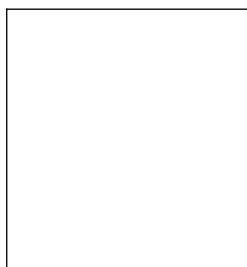


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 07/03/2023

Nombre de conseillers : 15
en exercice : 15
présents : 14
votants : 14
procuration : 0

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 28/02/2023

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Michel BOYET, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, Catherine DUC épouse CARCEL, Jean-Luc DURIEUX, Jessica GILLES épouse PRIGENT, Murielle GRIFFET épouse RIVOLLET, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Michel ROBLES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Manon BREDY épouse CROS

M. Cédric DEJOINT a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n°2023-05 **Vote du compte administratif 2022**

Le conseil municipal,

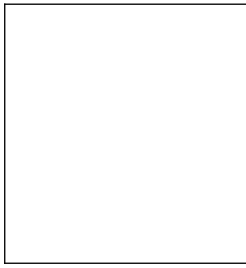
Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du trésorier,

CONSIDERANT que M. Jean-Luc DURIEUX, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2022, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes suivant détail ci-dessous :

	Exercice 2022				
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde	Report 2021	TOTAL
TOTAL PAR SECTION					
Fonctionnement	306.946,75	373.755,58	67.808,83	249.927,51	317.736,34
Investissement	126.558,41	293.615,69	167.057,28	- 82.405,23	84.652,05
SITUATION DE L'EXERCICE au 31/12/2022			234.170,11	167.522,28	402.388,39

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 07/03/2023

Le Conseil Municipal de Pisieu :

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, par treize (13) voix « pour », le Maire s'étant retiré, l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération n°2023-06 **Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 établi par les services de la DGFIP**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par les services de la DGFIP pour l'exercice 2022, constatant la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif,
APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

Délibération n°2023-07 **Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, voté le 07/03/2023, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **349.927,51€** euros, Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

EXCEDENT AU 31/12/2022: 402.388,39€

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : **100.000€**.

SOLDE DISPONIBLE affecté comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) en section de Fonctionnement : **217.736,34€**
- Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) en section d'Investissement : **84.652,05€**

Délibération n°2023-08 **Vote des taux des taxes 2023**

Pour rappel, par délibération du 31 Mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

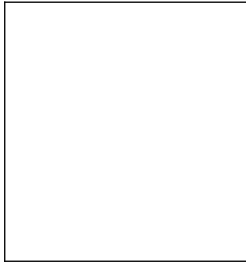
TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 35,22%
TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 58,00 %

Depuis 2020, le taux de la TH (taxe d'habitation) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les Collectivités Locales en référence à l'Article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir ou de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et les porter à :

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 07/03/2023

TH : 11,30 % (idem taux de 2019)
TFPB : 35,22 %
TFPNB : 58,00 %

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur Le Maire,
- **DECIDE** l'application des taux suivants :
 - Taxe d'habitation 11,30 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties 35,22 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 58,00 %
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de remplir l'état de notification des taux d'imposition de 2023, quand il sera reçu par nos services, et de le transmettre à la Préfecture dûment complétée,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n°2023-09
Vote du budget primitif 2023

Le Conseil vote à l'unanimité des membres présents, par treize (13) voix pour, le Maire s'étant retiré, le budget primitif de 2023 qui se répartit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses:

- Charges à caractère général : 271.836,34 €
- Charges de personnel et frais assurances : 167.400,00€
- Autres frais de gestion courante : 34.550,00€
- Charges financières : 800€
- Dépenses imprévues : 20.000,00€
- Virement à la section d'investissement : 70.000,00€

TOTAL : 564.586,34€

Recettes :

- Produits des services : 16.350,00 €
- Impôts et taxes : 229.500,00€
- Dotations et participations: 81.000,00€
- Autres produits de gestion: 20.000,00€
- Excédent reporté de l'exercice 2022 : 217.736,34€

TOTAL : 564.586,34€

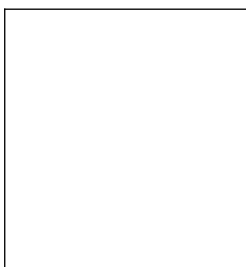
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Emprunts et dettes assimilées : 2.900,00€
- Dépôts et cautionnements : 1.000,00€
- Immobilisations corporelles : 254.752,05€
- Immobilisations incorporelles : 40.000,00€
- Dépenses imprévues : 20.000,00€

TOTAL : 318.652,05€

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 07/03/2023

Recettes :

- Excédent reporté de l'exercice 2022 :84.652,05
- Subventions : 40.000,00€
- Virement de la section de fonctionnement : 70.000,00€
- Excédent de fonctionnement (1068) : 100.000,00€
- FCTVA : 23.000,00€
- Dépôts et cautionnement : 1.000,00€

TOTAL : 318.652,05€

Délibération 2023-10

Modification des tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle des associations

M. le Maire explique qu'une nouvelle organisation pour le ménage des salles pourrait être proposé aux locataires particuliers ou associations.

Cela implique de mettre en place un tarif pour l'option « ménage ».

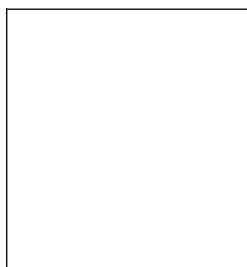
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** les modifications de tarifs de location des salles des fêtes, comme figurant dans le tableau ci-dessous, à compter du 07/03/2023,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent,

Location de la Salle Lancellier des Fêtes (salle du haut)

	Caution	Réunion (4 heures)	1 jour de location en semaine	Location pour le week-end
Associations pisillardes	/	Gratuit	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)
Habitants de Pisieu	150€	60€+ remboursement du chauffage	160€ + chauffage	210€ + remboursement du chauffage
Habitants ou associations d'autres communes	500€	60€ + remboursement du chauffage	400€ + remboursement du chauffage	500€ + remboursement du chauffage
Habitants de communes hors territoire d'EBER	800€	150€ + remboursement du chauffage	600€ + remboursement du chauffage	800€ + remboursement du chauffage

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 07/03/2023

Options pour la salle Lancellier (salle du haut)

	Habitants de Pisieu	Associations de Pisieu	Habitants ou associations d'autres communes
Vaisselle + lave-vaisselle	Forfait de 50€	Gratuit	Forfait de 70€
Scène (avec assistance au montage)	Forfait de 100€	Gratuit	Forfait de 100€
Ménage	100€	100€	100€

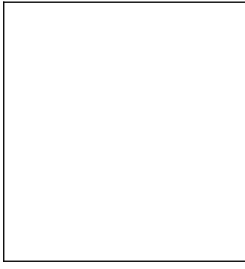
Location de la Salle des Mûriers (salle du bas)

	Caution	Réunion (4 heures)	1 jour de location en semaine	Location pour le week-end
Associations pisillardes	/	Gratuit	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)
Habitants de Pisieu	150€	30€+ remboursement du chauffage	70€ + remboursement du chauffage	150€ + remboursement du chauffage
Habitants ou associations d'autres communes	500€	30€+ remboursement du chauffage	150€ + remboursement du chauffage	250€ + remboursement du chauffage

Options pour la salle des Mûriers (salle du Bas)

	Habitants de Pisieu	Associations de Pisieu	Habitants ou associations d'autres communes
Vaisselle + lave-vaisselle	Inclus dans tarif de base	Inclus dans tarif de base	Inclus dans tarif de base
Ménage	50€	50€	50€

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 07/03/2023

Questions diverses